

SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG

VENTE LIVE DU SAMEDI 16 JANVIER 2021 – 10H30

Frais en sus des enchères : 14.28 % TTC (JUDICIAIRE) - 18 % TTC (POSTE ET ADMINISTRATIONS) – 14.40 % ou 20.40 % TTC (VOLONTAIRE)

Frais de mise à disposition : 149 € (VEHICULES) – 300 € (VEHICULES POSTE ET ADMINISTRATIONS) - 40 € (MOTOS-SCOOTERS)

SAUF INDICATIONS CONTRAIRES

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

COVID 19 : En application des mesures sanitaires et soucieux de la santé de nos clients et collaborateurs, nos bureaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. **Cette vente aura lieu uniquement en live** via interencheres.com.

Echanges uniquement par mail (gregory.helbourg@orange.fr).

Les enlèvements auront lieu sur rendez-vous uniquement, dans les conditions figurant en page 2. Vous ne pourrez pas entrer dans nos bureaux ; vous nous passerez vos documents (justificatif d'identité notamment) par une ouverture (prenez donc soin de tout préparer à l'avance) ; vous patienterez à l'extérieur pendant le contrôle et l'enregistrement de vos documents, nous vous remettrons les papiers et clé(s) du(des) véhicule(s) de la même manière ; le tout dans le respect des gestes « barrière » (sur notre parc : port du masque correctement positionné sur le visage obligatoire – Munissez-vous d'un stylo)

!!! CONDITIONS DE REGLEMENT & ENLEVEMENT : Veuillez prendre connaissance de ces conditions en page 2

MODALITES DE TRANSMISSION DES ENCHERES

VENTE LIVE UNIQUEMENT VIA INTERENCHERES.COM

Pour participer à la vente, Il est impératif de vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte bancaire. Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Une fois inscrits, deux possibilités s'offrent à vous :

1°) Enchères en direct via le service live du site interencheres.com

Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

2°) Ordres d'achat via interencheres.com

Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchères est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1000 à 4999€ : 200€ ; de 5000€ à 9999€ : 500€ ; de 10000 à 19999€ : 1000€ ; de 20000€ à 49999€ : 2000€ ; de 50000 à 99999€ : 5000 € ; 100000 € et plus : 10000€.

Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

- ⇒ Toute enchère en ligne – en direct ou par ordre d'achat - sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.
- ⇒ Si vous êtes adjudicataire, vous autorisez Maître Grégory HELBOURG / SARL ARDECHE ENCHERES, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires**, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit 3.60% TTC)
- Pour les **véhicules volontaires**, majoration de 35€ HT par véhicule (soit 42€ TTC par véhicule)
- Pour les **ventes judiciaires** : pas de majoration des frais habituels
- Pour les **ventes caritatives** : pas de majoration des frais habituels

DES MODIFICATIONS PEUVENT ETRE APPORTEES AUX DESCRIPTIFS EN COURS DE VENTE – IL EST DE VOTRE RESPONSABILITE D'ETRE DANS DES CONDITIONS OPTIMALES POUR ENCHERIR VIA INTERENCHERES LIVE, ET NOTAMMENT DE METTRE LE SON.

Pour toute adjudication, il faudra nous envoyer par mail une copie des documents suivants :

- Achat pour le compte d'une société : *K-bis récent (moins de 3 mois) + pièce d'identité du dirigeant*
- Achat par une personne physique : pièce d'identité.

ATTENTION : le bordereau d'adjudication est établi au nom de la personne inscrite à la vente. En aucun cas le nom de l'adjudicataire – figurant sur votre bordereau – ne pourra être modifié . Toutefois, si vous avez fait cet achat pour le compte d'une société, vous nous l'indiquerez dès l'issue de la vente et nous transmettrez une copie du K-bis de cette société et de la pièce d'identité du dirigeant. Dans ce seul cas, nous modifierons le bordereau.

Le certificat de vente (véhicules) sera établi au nom de la personne ou société figurant sur le bordereau d'achat. Il ne peut en aucun cas y avoir une discordance entre l'un et l'autre.

Document non contractuel – Page 1/2

REGLEMENT DE VOTRE(VOS) ADJUDICATION(S)

LE COMPLET REGLEMENT DEVRA ETRE EFFECTIF POUR LE :

VENDREDI 22 JANVIER 2021 – 11H30 au plus tard

REGLEMENT PAR VIREMENT OU CHEQUE DE BANQUE

(COVID 19 – Merci de privilégier les règlements par virement)

VIREMENT : Il est impératif que les fonds soient **crédités** sur notre compte préalablement à l'enlèvement, celui-ci ne pourra avoir lieu sur simple justificatif de virement. Attention : **le virement doit impérativement être effectué à partir du compte de l'adjudicataire** – Le nom de l'adjudicataire ne pourra être modifié – En cas de discordance entre adjudicataire et payeur, une déclaration devra être faite auprès de Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

CHEQUE DE BANQUE : Tout chèque de banque doit faire l'objet d'une vérification auprès de votre établissement bancaire. Pour vous éviter de devoir patienter trop longtemps sur notre parc : **dès que le chèque de banque est entre vos mains, envoyez-nous une copie de celui-ci par mail afin que nous puissions procéder aux vérifications d'usage préalablement à votre passage.** A défaut, il est impératif de vous présenter en nos bureaux pendant les horaires d'ouverture de votre banque afin que nous puissions vérifier la validité du chèque. L'enlèvement ne pourra avoir lieu qu'une fois la validité du chèque confirmée.

AUCUN REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Par mesure de précaution sanitaire (COVID 19) : **AUCUN REGLEMENT EN ESPECES**

ENLEVEMENT

(COVID 19 : sur demande, nous pouvons vous communiquer les coordonnées d'un transporteur)

ENLEVEMENT APRES COMPLET REGLEMENT ET SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

AU PLUS TARD LE : VENDREDI 22 JANVIER – 11H30

Les enlèvements – **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT** - ne pourront avoir lieu qu'après complet règlement, effectué conformément aux instructions ci-dessus. **Plages horaires dans lesquelles nous fixerons ensemble le rendez-vous : du lundi au jeudi, le matin entre 8H30 et 11H30 – l'après-midi entre 14H et 16H30 / le vendredi, le matin uniquement entre 8H30 et 11H30.**

A défaut d'enlèvement au plus tard le vendredi 22 janvier 2021 – 11h30, des frais de gardiennage vous seront facturés : Forfait de 80,00 € HT + 10,00 € HT par jour de retard à compter du samedi 16 janvier 2021.

En cas d'**enlèvement par une tierce personne** ou un transporteur : outre les pièces ci-dessus, il conviendra de nous transmettre un pouvoir et justificatif d'identité du mandataire.

COVID 19 : En application des mesures sanitaires et soucieux de la santé de nos clients et collaborateurs, nos bureaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Echanges uniquement par mail (gregory.helbourg@orange.fr).

Les enlèvements auront lieu sur rendez-vous uniquement et se dérouleront comme suit : Vous ne pourrez pas entrer dans nos bureaux ; vous nous passerez vos documents (justificatif d'identité, etc...) par une ouverture (prenez donc soin de tout préparer à l'avance) ; vous patienterez à l'extérieur pendant le contrôle et l'enregistrement de vos documents, nous vous remettrons les papiers et clé(s) du(des) véhicule(s) de la même manière ; le tout **dans le respect des gestes « barrière »** (sur notre parc : port du masque correctement positionné sur le visage obligatoire – Munissez-vous d'un stylo)

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES - NOTICE D'INFORMATION

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG :** par écrit auprès de SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG – Quartier Rochebrune – Route du Puy – 07100 ANNONAY.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés :** par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les **notifications importantes** relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à **l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale** déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG de tout changement concernant ses coordonnées de contact.